

Pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base en Rhône-Alpes



Présentation du plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme 2013-2016

Préambule :

Grande Cause nationale 2013, la lutte contre l'illettrisme est portée par "la volonté du Gouvernement que chacun puisse acquérir les compétences fondamentales nécessaires pour accéder au savoir, à la culture, à l'emploi, à la formation professionnelle et pour participer pleinement à la vie démocratique" (extrait du communiqué de presse du Premier ministre du 1er mars 2013).

Les conséquences de l'illettrisme sont nombreuses, tant pour les personnes concernées que pour l'économie : aujourd'hui, les entreprises ont besoin de collaborateurs qualifiés, capables de s'adapter, d'être réactifs, et de faire face aux mutations économiques et technologiques.

En Rhône-Alpes, un premier plan régional signé en 2006 a mobilisé les acteurs régionaux et territoriaux et a permis à de nombreuses personnes d'accéder aux dispositifs de formation financés par l'Etat et la région, et ce, grâce à un appui efficace sur les territoires. Nombre d'actions ont aussi été impulsées par des Organismes Paritaires Collecteur Agréés et des entreprises en direction des salariés.

Aujourd'hui dans notre pays, le nombre de personnes en situation d'illettrisme s'élève à 7% de la population entre 18 et 65 ans, soit 2 500 000 personnes, ce qui représenterait pour la région Rhône-Alpes plus de 200 000 personnes.

Lutter contre l'illettrisme signifie également s'attacher à le prévenir, l'objectif étant de faire diminuer le nombre de personnes qui se retrouvent en grande difficulté à la sortie du système scolaire ou quelques années après.

Dans notre région, 11 000 jeunes sortent chaque année sans diplôme du système de formation initiale, et selon les données de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) de 2011, **3,1% des jeunes** rhônalpins sont repérés en situation d'illettrisme, soit **2287 jeunes** auxquels une solution doit être proposée, particulièrement pour ceux qui ne sont plus scolarisés.

Les dispositifs régionaux mis en place pour lutter contre le décrochage scolaire et favoriser le rattachement à un projet de formation et de qualification jouent un rôle important pour permettre aux jeunes qui sont le plus en difficulté de renouer avec la réussite et d'envisager une insertion durable.

Conscients que les situations d'illettrisme sont un frein pour le développement économique et social de la région, les signataires et partenaires de ce plan s'engagent dans un plan de deuxième génération, afin de valoriser la contribution de chacun, de déployer ce qui marche, d'optimiser les dispositifs existants et de développer les actions nécessaires pour que les personnes les plus éloignées de la formation et de l'emploi puissent accéder au droit commun.

Ce plan couvre la période 2013-2016. Il fera l'objet d'un suivi annuel par le comité de pilotage régional avec l'appui d'un comité technique, et permettra à notre région de mettre en œuvre encore davantage de solutions efficaces pour faire reculer les situations d'illettrisme.

Les besoins exprimés :

- Clarifier la problématique de l'illettrisme auprès des acteurs.
- Donner la priorité au public jeunes, afin d'éviter l'enracinement des situations d'illettrisme (jeunes en décrochage, sous-main de justice, en difficulté d'insertion professionnelle).
- Rendre visible, renforcer et optimiser les dispositifs et programmes existants.
- S'appuyer sur les actions le droit commun mais développer des actions nouvelles en complémentarité et en amont, pour viser l'intégration dans des dispositifs de droit commun.
- Travailler à l'articulation entre les différents dispositifs.

4 objectifs prioritaires retenus pour ce plan régional :

- **Sensibiliser et professionnaliser les acteurs à la prise en compte et à l'accompagnement des personnes en situations d'illettrisme.**
- **Rendre l'offre de formation et d'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme visible et lisible par l'ensemble des professionnels.**
- **Mettre en réseau les acteurs et ainsi,**
- **Favoriser la construction de parcours par la complémentarité des actions et des dispositifs sur les territoires**

Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme 2013-2016 :

Un plan à la croisée des besoins des publics et des priorités régionales

Le plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme ne constitue pas un catalogue de toutes les actions qui concourent de près ou de loin à ce vaste chantier qu'est la lutte contre l'illettrisme. Il ne donne pas à voir l'exhaustivité des actions mais vise bien à répondre au mieux aux besoins tant des professionnels que des personnes concernées, quels que soient leur statut, leurs besoins et leur parcours.

Dans une logique d'intersection, ce plan régional **s'articule** avec d'autres plans **régionaux ou schémas régionaux ou départementaux** (PRIPI (DRJSCS), plans académiques de prévention de l'illettrisme, PRS et PRAPS (ARS), PREA (DRAAF), CCREFP (Etat-Région)).

Il ne bénéficie pas de financement spécifique, mais vise à mobiliser et à mettre en synergie les ressources existantes (DIRECCTE, DRJSCS, plans de formation des entreprises, Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels,...). L'objectif est d'éviter les juxtapositions de projets, d'actions et de faciliter la prise en compte des situations d'illettrisme dans les contextes divers.

Les actions prévues dans le cadre du plan régional impliquent en tant que pilotes ou partenaires :

- les services de l'Etat (DIRECCTE, DRJSCS, DIR PJJ, DRAAF, Rectorats, CSN)
- les acteurs régionaux notamment impliqués dans l'orientation et la formation (Conseil régional, ARS, URML, Pôle Emploi)
- des collectivités territoriales (conseils généraux)
- des CAF
- les acteurs de l'entreprise (OPCA, branches professionnelles, SIAE (structures d'insertion par l'activité économique), partenaires sociaux,...)
- des acteurs impliqués dans des dispositifs de prévention ou de lutte contre l'illettrisme (associations nationales, ...)
- des fondations (SNCF, Areva) et des associations nationales (Rotary, AFEV, APFEE,...)

Le plan est organisé autour de 2 axes :

Prévention et/ou famille	Jeunes et Adultes demandeurs d'emploi et salariés
--------------------------	---

Et constitué de 27 fiches actions qui se répartissent dans le croisement des 2 axes et de 4 thématiques.

4 thématiques prioritaires retenues :

Sensibilisation / Professionnalisation des acteurs (17 actions)

Les territoires sont riches d'une diversité d'acteurs, qu'ils soient institutionnels ou opérationnels, or sensibiliser est nécessaire pour favoriser la diffusion d'une culture commune pour l'ensemble des acteurs. Si de nombreuses actions sont déjà menées sur les territoires par les CRI et la chargée de mission régionale, de nombreux acteurs relais restent à sensibiliser.

Le plan régional s'appuie sur les têtes de réseaux régionaux pour diffuser cette offre d'information.

Visibilité / Lisibilité de l'offre existante (3 actions)

La mise en œuvre des actions souffre parfois d'un manque de visibilité de l'ensemble de l'offre, au-delà de l'offre de formation. Les orientations se font parfois par défaut ou bâties à partir des connaissances partielles détenues par les prescripteurs et les acteurs.

Les acteurs sont demandeurs d'une information complète et facile d'accès pour optimiser la qualité des orientations et ainsi répondre au mieux aux besoins des personnes. Un site régional sera opérationnel en 2013.

Mutualisation / Articulation des actions / Mise en réseau des acteurs (12 actions)

Il arrive que les actions des différents partenaires institutionnels ne soient pas systématiquement coordonnées, notamment dans le champ de la prévention où elles sont difficilement identifiables. Les objectifs sont de mettre en lien les différents partenaires institutionnels, faire connaître et articuler les actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme dans les diverses politiques territoriales.

Construction et gestion des parcours (11 actions)

L'articulation des dispositifs Etat/Région et des autres actions existantes n'est pas toujours aisée. Les partenaires du plan, en charge de l'IAE, de l'insertion, de l'accompagnement des différents publics seront accompagnés pour mieux prendre en compte les enjeux de l'illettrisme et permettre une articulation concrète d'étapes, pour des parcours plus efficaces.

La mission régionale :

La chargée de mission régionale

Depuis 2009, une chargée de mission régionale a été nommée à 50%, mise à disposition par le rectorat, rattachée au Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR).

Cette mission s'appuie sur la mission Cohésion sociale du SGAR. Elle a permis de redynamiser la prise en compte de la problématique de l'illettrisme par l'animation des comités de pilotage régionaux et la réalisation de l'état des lieux du plan régional signé en 2006.

Le travail d'élaboration du deuxième plan régional s'est réalisé en allant à la rencontre de nombre d'acteurs et partenaires sur tout le territoire rhônalpin, et a eu comme effet de mobiliser les services déconcentrés de l'Etat, les réseaux de l'orientation et de la formation sur la question de l'illettrisme.

Le rôle du chargé de mission consiste aussi à appuyer des initiatives, fédérer des acteurs autour de projets partagés et accompagner la déclinaison en région des nombreux accords-cadres et conventions nationales que signe l'ANLCI.

Les Centres Ressources illettrisme

La mission régionale s'appuie également sur les centres ressources illettrisme (CRI).

LE RÉSEAU DES CENTRES RESSOURCES ILLETTRISME – Rhône-Alpes

Département	Nom	Structure support	Ville
Ain	CRI 01	AFI	Péronnas
Drôme-Ardèche	Centre Ressources Illettrisme	DIEDAC PLIE du Valentinois	Valence
Isère	CRI 38 IRIS	IREPS RA Education Santé	Grenoble
Loire	Centre Ressources Illettrisme	AFI	Saint Etienne
Rhône	Centre Ressources Illettrisme	AFI	Villeurbanne
Savoie	Centre Ressources Savoirs de base	PSA Savoie	Chambéry
Haute Savoie	CRIA 74	Maison de l'Emploi	La Roche-sur-Foron

Ce plan de 2^{ème} génération est signé par :

Le Préfet de la Région Rhône-Alpes, le Président du Conseil régional, la Rectrice de l'académie de Lyon, le Recteur de l'académie de Grenoble, le Directeur de la DRAAF, le Directeur de la DRJSCS, en présence de Michel Sapin, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, à l'occasion des assises régionales de l'illettrisme, le 10 juin, à Lyon.

Pour le consulter dans son intégralité : page Rhône-Alpes du portail www.anlci.gov.fr.

Contact : Anne Messugué, chargée de mission régionale en Rhône-Alpes, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales - Tél. : 04 72 61 65 83 – anne.messegue@ac-lyon.fr